



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITÉ DES PRODUITS

RÉUNION CONJOINTE DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FIBRES DURES ET DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE JUTE, LE KÉNAF ET LES FIBRES APPARENTÉES

Rome, 14 et 16 décembre 2004

RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU SOUS-GROUPE DES PAYS PRODUCTEURS DE SISAL ET DE HENEQUEN

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-Groupe des pays producteurs de sisal et de henequen a tenu sa quatorzième session à Rome les 14 et 16 décembre 2004. Ont participé à la session des délégués et des observateurs des pays producteurs suivants: Angola, Brésil, Colombie, Équateur, Ghana, Mexique, République-Unie de Tanzanie et Venezuela. Des observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Fonds commun pour les produits de base et de la *London Sisal Association* étaient également présents.
2. Le Sous-Groupe a adopté son ordre du jour, tel qu'il figure dans le document portant la cote CCP: HF/SP 04/1.
3. M. Freddy Leal (Venezuela) a été élu Président et M. Odhiambo Wilson (République unie de Tanzanie), Vice-Président.

II. QUESTIONS À SOUMETTRE AU GROUPE

A. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PRIX DE LA FIBRE ET DE LA FICELLE AGRICOLE DE SISAL

4. Le Sous-Groupe a analysé les perspectives du marché du sisal et du henequen, à court et à long termes. Il a noté que, de plus en plus, ces fibres apparaissaient sur des marchés divers et variés et est convenu que les perspectives étaient bonnes.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Le Sous-Groupe a décidé de maintenir la pratique introduite à sa douzième session consistant à recommander des fourchettes de prix à l'intérieur desquelles les prix pourraient varier, plutôt que des valeurs uniques.

Suite à son évaluation des perspectives de marché, le Sous-Groupe a formulé les recommandations suivantes:

- a) Le prix indicatif de la fibre brésilienne n° 3 devrait être maintenu, dans une fourchette de 605 à 660 dollars EU la tonne CAF ports européens;
- b) Le prix indicatif de la fibre East African UG devrait être maintenu, dans une fourchette de 840 à 900 dollars EU la tonne, CAF ports européens;
- c) Le prix indicatif de la ficelle botteleuse de sisal et de henequen devrait être augmenté, pour passer de 19 à 20 dollars EU la botte de 18 kg de qualité ordinaire par kilogramme, CAF États-Unis et Europe occidentale droits acquittés, le cas échéant, en cas de règlement contre remise des documents.

B. PROJETS RELATIFS AU SISAL ET AU HENEQUEN BÉNÉFICIAIRES DE L'APPUI DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

6. Afin de soutenir le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures dans son rôle d'organe de supervision des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base, le Sous-Groupe a analysé les progrès réalisés dans le cadre des projets arrivés à terme, des projets en cours et des projets envisagés, en s'appuyant sur le document portant la cote CCP: HF 04/2-JU 04/2. Des délégués des pays où des projets sont implantés ont présenté des informations supplémentaires.

7. Le Sous-Groupe s'est félicité des activités menées dans le cadre des projets achevés et a demandé que les conclusions des projets fassent l'objet d'une diffusion aussi large que possible au sein des pays producteurs de sisal et de henequen.

8. Le Sous-Groupe a noté que la mise en œuvre du projet intitulé "*Utilisation écologique de déchets de sisal pour la production de biogaz et d'engrais biologiques*" avait débuté. L'agent d'exécution du projet (ONUDI) procédait à la sélection d'un entrepreneur chargé de concevoir, de construire, d'installer et de mettre en service une infrastructure pilote destinée à produire du biogaz à partir de déchets de feuilles de sisal et un système pilote d'utilisation du gaz à des fins de production et de distribution d'électricité, ainsi que de production de biofertilisants.

9. Le Sous-Groupe a également noté que le Fonds commun pour les produits de base avait déjà approuvé le projet intitulé "*Le développement du sisal: le remplacement de l'amiante par la fibre de sisal dans les composites de ciment*", dont la mise en œuvre était prévue dès la signature des documents juridiques. Il a précisé qu'il fallait veiller à prendre en considération les recherches déjà menées dans ce domaine, de façon à éviter tout double emploi.

10. Le Sous-Groupe a été informé du fait que les responsables de la proposition de projet intitulée "*Culture commerciale du sisal dans le nord-est du Brésil: utilisation du sisal dans les produits composites thermoplastiques*", dont le principe a déjà été approuvé par le Groupe intergouvernemental, en poursuivaient l'élaboration en concertation avec le Secrétariat, de façon à répondre aux exigences du Fonds commun pour les produits de base avant de le soumettre.

11. Le Sous-Groupe a approuvé le principe de deux propositions de projet: renouvellement du projet "*Développement du marché et des produits du sisal et du henequen*", afin d'achever l'étude de faisabilité et de développement d'une usine d'extraction de fibre; et "*Programme d'utilisation industrielle intégrée et durable des espèces d'agaves - Boucler la boucle dans le secteur des agaves: incidences économiques et sociales*". Il a demandé instamment au Secrétariat de collaborer avec les parties concernées par ces propositions, de manière à en garantir la formulation complète et à s'assurer qu'elles soient présentées dès que possible au Fonds commun pour les produits de base.

12. Le représentant du Fonds commun a indiqué aux membres du Sous-Groupe que son organisation, compte tenu de son caractère financier, ne disposait d'aucune expertise relative aux divers produits dont elle assumait la responsabilité. Elle dépendait dès lors fortement des différents organismes internationaux pour des produits de base (le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures dans le cas présent) pour l'analyse et l'évaluation techniques des propositions des projets avant qu'ils soient soumis à l'examen du Fonds commun.

III. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

13. Le Sous-Groupe a recommandé que sa quinzième session soit convoquée au même endroit que la trente-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures, et juste avant celle-ci.